



COVID - 19

Incidence des mesures de confinement – 27 mars 2020 *Évolution du Logiciel et Facturation*

Cher(e)(s) Maître(s), Cher(e)(s) client(e)(s),

Depuis bientôt 10 jours, nous faisons tous face à des mesures de confinement afin de protéger nos santés respectives et celles de nos proches. Nous espérons pour tous que celles-ci seront efficaces.

Vos activités économiques sont particulièrement touchées et par capillarité la nôtre. Les informations remontant de nos différents échanges téléphoniques, constatent parfois un arrêt total des études, un fonctionnement partiel ou très partiel et quelque fois une activité « presque » normale.

Depuis le premier jour du confinement, nous supervisons les serveurs dont certains qui ne semblent ne plus répondre, un premier indicateur de l'arrêt total d'activité dans certaines études. D'autre part, nous surveillons quotidiennement les tickets d'intervention (en support métier ou technique) afin de nous assurer de mettre à votre disposition le bon nombre de collaborateurs et répondre au plus vite à vos demandes.

Nous avons limité notre recours au dispositif de l'activité partielle, pour seulement 20% de l'effectif et ce dans l'attente de l'agrément de la DIRECCTE.

L'ensemble des services reste mobilisé au sein de nos deux entités de Lyon et de Nantes. Certaines équipes en télétravail, d'autres lorsque l'option précédente n'est pas envisageable sur site. C'est le cas du service développement, dont le travail à distance n'est pas envisageable et dont 90% de l'effectif habituel est présent sur le site de Nantes. Nous reviendrons d'ailleurs vers vous prochainement avec une nouvelle version SOOLUS et HUISSIER. Nous continuons également de travailler sur la modification du tarif suite à l'arrêté du 28 février 2020, applicable au 1^{er} mai, n'ayant pas d'information officielle ou contradictoire sur une date d'effet retardée.

Concernant la facturation du 1^{er} Avril, nous avons pris la décision de la suspendre en attendant de connaître les prochaines mesures sanitaires. A cette issue, si un prolongement du confinement est annoncé, nous allons vous proposer un étalement de son règlement sur les mois à venir. Pour les clients en prélèvement, nous vous informons qu'ils ne seront pas effectués au 15 du mois d'avril comme habituellement, dans l'attente d'un accord avec chaque étude.

Pour les études qui auraient totalement arrêtées leurs activités ou opérant de manière très partielle, nous sommes intéressés à recevoir de votre part une attestation le justifiant, ce qui nous permettra également d'étayer notre dossier d'activité partielle.

- Pour les clients SOFTOUEST, merci de nous les faire parvenir à softouest@softouest.fr
- Pour les clients DAF, merci de nous les faire parvenir à contact@daf-informatique.fr

Nous continuons d'être mobilisés à vos côtés et nos services de support entièrement disponibles pour toutes vos questions.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Cordialement.

Cyril PICARD